

**Commune de Milvignes  
Conseil général**

**Motion d'information sur les conventions et les engagements de la commune de Milvignes dans les syndicats intercommunaux du Théâtre régional de Neuchâtel et des patinoires de Neuchâtel**

Le **Théâtre du Passage** est devenu un élément incontournable de la scène culturelle du canton. La richesse de la vie théâtrale que fournit ce théâtre est dépendant de la solidarité des 12 communes membres du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, de la billetterie, du sponsoring et du mécénat ainsi que de la location de ses différentes salles.

Le Théâtre du Passage fait preuve d'une remarquable créativité en proposant des spectacles multiculturels et démontre une bonne rigueur dans sa gestion financière. Cependant, il est important après 17 ans de faire un état des conventions et des engagements pris par nos prédécesseurs lors de la création du syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel.

Il en va de même pour **les patinoires du Littoral neuchâtelois** soutenues par les communes de Neuchâtel, Hauterive, Saint-Blaise, Peseux, Corcelles-Cormondrèches et Milvignes, qui sont un lieu de détente et sportif pour petits et grands, clubs de patinage et de hockey. Durant les périodes hors glace, elles accueillent différentes manifestations et expositions.

Le village d'Auvernier est membre du syndicat des patinoires depuis 1984 et le village de Colombier depuis 1996.

Il ressort du règlement du syndicat des patinoires, disponible sur le site internet de la ville de Neuchâtel, que la commune de Bôle n'a pas adhéré au syndicat des patinoires avant la fusion de Milvignes.

Depuis la décision de soutenir, il y a 17 ans le théâtre du Passage et respectivement 33 ans pour les patinoires du Littoral, la situation cantonale a extrêmement évolué. Les fusions de communes intervenues ces dernières années et à venir modifient fortement la structure cantonale. Les réformes envisagées, qu'il s'agisse de l'espace unique, du plan d'aménagement cantonal ainsi que la réforme de la péréquation des charges intercommunales vont fortement influencer nos finances communales.

Il va de soi, qu'il nous faut apporter dès maintenant une attention toute particulière aux réformes en cours et à leur impact sur les syndicats. Les autorités de Milvignes doivent être vigilantes et se donner tous les moyens nécessaires afin de pouvoir réagir rapidement pour éviter de financer des prestations à double. Il s'agit à cet égard notamment de déterminer quelle est la participation de la commune fusionnée de Milvignes dans ces syndicats. Est-elle fixée selon la clé de répartition par habitant des villages d'Auvernier et de Colombier ou de l'ensemble des habitants de Milvignes ?

Dans ce contexte, nous souhaitons que le Conseil communal de Milvignes informe le Conseil général au moyen d'un rapport sur les points suivants :

1. Nom des communes (villages) membres des syndicats du Théâtre régional de Neuchâtel et des patinoires du Littoral neuchâtelois ;
2. Les prestations et avantages pour les citoyens des communes membres qu'offrent les syndicats ;
3. Les coûts annuels pour Milvignes depuis la participation à ces syndicats avant et après la fusion, ainsi que l'évolution de la clé de répartition au regard des communes ;

4. Les parts au capital social des sociétés anonymes immobilières du Théâtre régional de Neuchâtel et des patinoires du Littoral neuchâtelois ;
5. Le nombre de collaborateurs et les conséquences en cas de recapitalisation de Prévoyance.NE pour les communes membres des syndicats ;
6. Les conditions de sortie des syndicats et/ou des sociétés anonymes, concernant le délai d'échéance et les coûts que cela implique pour Milvignes ainsi que les implications financières si un ou plusieurs autres membres décident de se retirer.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons de soutenir la motion proposée.

Milvignes, le 21.08.2017

**Auteurs :** Christian Steiner

**Autres signataires :** Olivier Steiner, André Wuerth, Stéphane Bondallaz, Philippe Donner, Michel Vermot, Hugues Scheurer, François Burgat, Julie Jourdeuil-Roy, Greg Nicaty, Daniel Etter, Philippe Du Pasquier, Vincent Lapray, Pierre-Jean Erard, Mathias Bauer, Stefano Pult